

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

1^{er} FEVRIER 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Demande de subvention
auprès du Conseil
Départemental des
Yvelines au titre de
l'appel à projet éducation
artistique et culturelle**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 2 février 2018
par voie d'affichage
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 2 février 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 2 février 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix huit, le 1er février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 25 janvier deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PRIOUX, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Madame MEUNIER, Monsieur PAQUERIT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur VILLEFAILLEAU à Monsieur PERICARD
Monsieur COUTANT à Monsieur BATTISTELLI
Madame DUMONT à Madame GOMMIER
Monsieur LEVEQUE à Madame SILLY

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame NASRI

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20180201-18-A-06-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture : 02/02/2018

N° DE DOSSIER : 18 A 06

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES AU TITRE DE L'APPEL A PROJET EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

RAPPORTEUR : Madame ADAM

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Département des Yvelines met en place des appels à projets thématiques afin de soutenir le développement culturel des territoires, d'accompagner un accès équitable à la culture et d'encourager les initiatives les plus innovantes et audacieuses.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite inscrire la culture dans une stratégie de développement local en sensibilisant les citoyens à différents domaines artistiques et ainsi enrichir et diversifier l'offre culturelle.

Pour la saison 2018/2019, la Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite inscrire le projet « *Rencontres chorégraphiques* », porté par le Théâtre Alexandre Dumas, à l'appel à projet « Education artistique et culturelle ».

Par ce projet la Ville répond pleinement aux objectifs de l'appel à projet « Education artistique et culturelle » du Conseil Départemental des Yvelines :

- Inscrire le rôle essentiel de l'éducation artistique et culturelle dans l'insertion sociale, professionnelle et le développement personnel ;
- Proposer un parcours avec une dimension pédagogique, autour d'actions de médiation développant la pratique artistique et culturelle dans des parcours transversaux ;
- Développer l'esprit critique et la curiosité via des parcours individuels et collectifs par des actions intergénérationnelles et interdisciplinaires;
- Accompagner des démarches créatives en matière de médiation, en vue de l'élargissement des publics et de nouvelles formes d'expressions culturelles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention, pour l'année 2018, auprès du Conseil Départemental des Yvelines au titre de l'appel à projet « Education artistique et culturelle ».

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

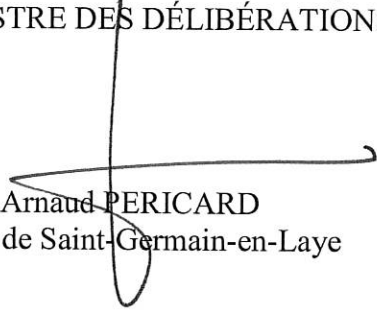
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention, pour l'année 2018, auprès du Conseil Départemental des Yvelines au titre de l'appel à projet « Education artistique et culturelle » et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye